



# FEUILLET D'INFORMATION

DIRECTION RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

#5

## En cas de contamination ou pénurie d'eau potable

### Préparons-nous

Vous n'êtes pas à l'abri d'une contamination ou d'une pénurie d'eau potable dans votre municipalité. La contamination peut survenir par exemple à la suite de bris d'aqueduc, d'inondations, de déversements de produits chimiques ou de la présence d'algues bleu-vert dans un plan d'eau servant de réservoir d'eau potable.

La pénurie d'eau potable peut notamment être causée par une panne électrique prolongée ou par une importante sécheresse.

Voici des conseils qui vous aideront à parer aux inconvénients de ces situations temporaires.

### Préparez-vous adéquatement et limitez les dangers :

- En cas de doute sur la qualité de l'eau du robinet, renseignez-vous à votre municipalité.
- Si un avis de contamination de l'eau a été diffusé pour votre municipalité, suivez les directives transmises par les autorités concernées, en particulier celle concernant l'ébullition de l'eau. Dans certains cas de contamination, vous devez boire uniquement de l'eau embouteillée.
- Si votre eau potable provient d'un puits, faites-la analyser avant de la boire et, s'il y a lieu, assurez-vous que votre puits est désinfecté.

## **Pénurie d'eau potable :**

- Suivez les directives de la municipalité ou des autorités de santé publique. Elles vous renseigneront sur l'état de la situation et sur la façon de vous procurer de l'eau potable.

## **Des doutes sur la qualité de l'eau de votre robinet?**

Téléphonez à votre municipalité. Sachez qu'elle prélève des échantillons dans son réseau d'aqueduc afin de s'assurer que l'eau est sans risque pour votre santé.